



SESSION PLENIERE DES 23 ET 24 FEVRIER 2016

LA PECHE MARITIME EN PAYS DE LA LOIRE –
POUR PREPARER L'AVENIR

Ce rapport fait suite à deux avis récents du CESER, l'un portant sur le non-versement des fonds du FEAMP, l'autre sur la politique de quotas de pêche.

CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le rapport comporte trois parties :

1) Eléments de contexte

- ⇒ Présentation des différentes filières de l'économie maritime.
- ⇒ Eléments mondiaux, européens et nationaux sur la pêche maritime.

2) La filière de la pêche maritime en Pays de la Loire

- ⇒ Portrait synthétique de la pêche en région
 - **Composition de la flottille** en Pays de la Loire : 71 % des navires font de la petite pêche (sortie < 24 heures).
 - **Différents types et engins de pêche** : « arts dormants » (filets immobiles ou en dérive) et « arts trainants » (le poisson est chassé), à parts presque égales.
 - Grande variété des espèces pêchées, mais 50 % de la valeur est réalisée par la sole, le bar, la seiche et le calamar.
 - **Les marins-pêcheurs** : 1.213 aujourd'hui dans la région, essentiellement dans la petite pêche, la pêche côtière et la pêche au large (sorties de moins de 20 jours). L'un des enjeux à venir est le renouvellement des actifs dans le domaine.
 - **Les conditions de travail et de rémunération** : c'est un métier accidentogène avec des conditions d'exercices difficiles. Le rapport souligne la diversité des revenus des marins pêcheurs.
 - Les six halles à marée (criées) de la région : Les Sables d'Olonne, Saint-Gilles-Croix de Vie, Noirmoutier, Ile d'Yeu, la Turballe, Le Croisic.
 - **Les débarquements** : plusieurs crises depuis 20 ans, reprise d'activité depuis 2010.
 - **Les entreprises de mareyage** : 42 % des mareyeurs représentent 4 % de la valeur achetée, quand 13 entreprises représentent 70 % de la valeur achetée dans les criées régionales.
 - La vente à distance via internet.
- ⇒ Les enjeux liés à l'accès à la ressource
 - **Les espèces sous quotas** et la mise en œuvre des quotas : une trentaine d'espèces sont concernées par les quotas de pêche annuels.

- La variété des usages de la mer : zones de protection environnementale, diversité des activités économiques : extractions de granulats, énergies marines renouvelables, activités touristiques.
 - **La politique du « zéro rejet »** : pour encourager la sélectivité, la politique commune de la pêche prévoit l'obligation de débarquer l'ensemble des prises. Les acteurs de la filière « pêche » dénoncent unanimement cette mesure qui remet en cause le modèle économique actuel des entreprises de pêche artisanale.
Elle pourrait cependant représenter des opportunités de valorisation.
- ⇒ Les axes de recherche et d'innovation
- sur les performances des navires,
 - sur les engins de pêche,
 - sur la spatialisation des activités de pêche,
 - sur la valorisation des coproduits.

3) Comment préserver et développer la pêche artisanale régionale ?

Quatre axes sont dégagés :

- ⇒ **Soutenir les professionnels pour favoriser le développement de la pêche artisanale**
- Création d'une boîte à outil financiers.
 - Participer à l'attractivité par un soutien aux formations dans le domaine maritime.
 - Favoriser la structuration de la filière.
 - Soutenir le travail de valorisation des produits de la pêche.
- ⇒ **Amplifier le soutien aux démarches de recherche et développement et d'innovation pour préparer l'avenir de la pêche**
- Mobilisation des acteurs pour la connaissance du milieu marin, la découverte de nouveaux matériaux, de nouvelles techniques, l'amélioration de la sélectivité.
 - Favoriser le lien entre la recherche et l'industrialisation.
- ⇒ **Mettre en place une gouvernance territoriale forte et lisible**
- Favoriser les synergies pour fédérer les acteurs de l'économie marine, soutenir les actions interrégionales, être réactif à la gestion du FEAMP ...
 - S'interroger sur une nouvelle organisation du débarquement, de la collecte, de la commercialisation des produits de la pêche.
 - Orienter la communication de la région sur son identité maritime.
- ⇒ **Modifier la représentation du secteur aux niveaux national et européen**
- Regrouper agriculture et pêche dans un même Ministère.
 - Soutien à la mise en place de quotas pluriannuels, en collaboration avec les travaux scientifiques, pour plus de lisibilité.
 - Revoir les conditions réglementaires pour assurer le renouvellement de la flotte.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIDIER ROBERT

La CGT remercie la rapporteure et le chargé de mission pour leur écoute tout au long de la rédaction de ce rapport.

La pêche maritime constitue un secteur stratégique, tout d'abord par son apport à l'alimentation humaine. Elle génère non seulement des emplois directs, mais elle participe également au dynamisme économique du littoral, tout au long de l'année. Que serait, par exemple, Saint-Gilles Croix de Vie ou Le Croisic sans la pêche professionnelle ?

S'appuyant sur une ressource naturelle mais pas inépuisable, elle est directement concernée par les problématiques de développement durable. **Rappelons qu'au niveau mondial, près de 30 % des stocks sont surexploités. La surpêche menace la ressource naturelle, les équilibres biologiques et l'avenir même de la filière.**

Par ailleurs, la pêche professionnelle est impactée par les autres activités économiques du territoire : tourisme, développement des énergies marines renouvelables notamment.

Pour la CGT, la préservation de la biodiversité et le développement durable des activités doivent être conciliés à travers des choix porteurs d'avancées sociales, d'emplois pérennes, d'une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des acteurs de la filière.

C'est en partant de ces aspects que la CGT reviendra ici sur quelques points évoqués dans le rapport.

Tout d'abord, le « **zéro déchet** », mesure consistant à conserver à bord l'ensemble des captures. La CGT partage pleinement sur ce point la rédaction du rapport qui rappelle son but initial, à savoir l'amélioration de la sélectivité de la pêche, tout en soulignant les effets négatifs. **Le rapport préconise dans ce contexte la valorisation des coproduits. La CGT y est favorable mais alerte sur le risque de développement de la pêche minotière.** Celle-ci consiste à pêcher le poisson dans le but d'en faire de la farine, destinée à l'alimentation animale, tout en détruisant les ressources halieutiques. L'avenir ne doit pas résider dans la seule aquaculture industrielle.

Ensuite, sur la réorganisation des points de vente : **la CGT apprécie que le rapport rappelle les conséquences sur l'emploi local d'une éventuelle suppression de points de vente.** L'équilibre du territoire, l'emploi local dans des territoires où la pêche est, tout au long de l'année, la principale ressource économique doivent être pris en compte.

Le rapport évoque également les conditions de travail des pêcheurs et la pénibilité de leur travail. La CGT porte à ce sujet et au-delà de la pêche pour l'ensemble des activités marines (commerce, pêche, navires de services, ferries et plaisance), la **revendication d'un renforcement significatif des missions de contrôle par les Inspecteurs du Travail Maritime en synergie avec les Inspecteurs de Contrôle de la sécurité des navires.**

La CGT soutient l'attention du rapport à la formation des pêcheurs, tout en se posant la question : quel dispositif de formation doit être mis en place avec quel financement et pour quel public : salariés, demandeurs d'emploi... ?

Enfin, la CGT partage le soutien apporté dans le rapport aux démarches de recherche et développement, qu'il s'agisse de l'amélioration de la connaissance du milieu, de la recherche de nouveaux matériaux ou de l'amélioration de la sélectivité des prises.

Elle rappelle, à cette occasion, la **mise à mal du potentiel de recherche publique** par les suppressions d'emploi, les réorganisations des organismes de recherche et les modes de gestion des services privilégiant la recherche appliquée et les partenariats financiers avec les entreprises au détriment de la recherche fondamentale. Moyens financiers et humains doivent se conjuguer pour donner un nouvel élan à cette connaissance du milieu marin.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le rapport.

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

CFDT : s'exprime pour une GPEC dans l'interprofession de la filière maritime.
Le zéro rejet peut, à moyen terme, être une mesure importante écologiquement et économiquement.

Christophe VITAL (représentant de la culture, rapporteur du CESER sur la question des fonds européens) : le retard dans la mise en œuvre du FEAMP trahit la crise de l'Europe avec des lenteurs et aussi une vision hors sol. La mise en œuvre de la programmation 2014 – 2020 n'a pas commencé.

Les difficultés nécessitent une réalisation vive, coordonnée, constructive.

Il faut affirmer notre maritimité au-delà des frontières régionales.

Ce n'est pas un Ministère de l'Agriculture et de la Pêche qu'il faut, mais un grand Ministère de la Mer.

Il faut porter une attention au patrimoine maritime.

Groupe Environnement : la recherche et développement doit travailler sur la sélectivité.

UNSA : la France ne prend pas en compte la problématique de la pêche sur son territoire. La nouvelle majorité doit s'engager pour faire vivre la filière sur les plans culturels, sociaux et économiques.

ELEMENTS DE REPONSES APPORTEES PAR M. PRIOU, VICE-PRESIDENT DE LA REGION

Le secteur de la pêche a connu, dans notre région, un choc social sans précédent ; en 20 ans, on est passé de 82 à 12 bateaux.

C'est un métier hors norme avec parfois même des bulletins de paie négatifs.

Sur les fonds européens à la pêche : nous espérons une mise en place rapide car les fonds doivent être engagés entre 2014 et 2020, au risque d'être perdus.

VOTES : L'avis proposé a été adopté à l'unanimité : 92 votants.